

# Où en est-t-on en Mauritanie ?

*A l'instar de la communauté internationale, la Mauritanie a célébré la journée mondiale de l'Environnement le 05 juin dernier. A cet effet une série de manifestations largement médiatisées a été organisée. Au-delà de la célébration de cette journée sous les lampions des caméras et le crépitement d'appareils photos, il serait intéressant de voir ce qui a été fait en faveur de la préservation de l'environnement depuis que la Mauritanie a ratifié la convention de Rio en 1994.*

La plus grande cérémonie s'est déroulée à l'hôtel Sabah de

Nouakchott au bord de la mer où l'ONG Clean-Beach, en partenariat avec le PNUD et le MDRE, a organisé une cérémonie particulière. Des personnalités importantes y ont assisté, notamment le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement, Monsieur Ahmedou Ould Ahmedou, la représentante résidente du PNUD en Mauritanie Madame Cécile Molinier, et plusieurs autres volontés impliquées dans la protection de l'environnement. En raison des nombreuses menaces qui pèsent sur l'environnement marin, l'assemblée Générale des Nations Unies a choisi pour thème cette année : "Avis de recherche, Mers et Océans morts ou vivants" pour sensibiliser l'opinion internationale sur ces eaux qui couvrent 70% de la planète. Néanmoins il y a lieu de constater qu'en dépit de l'engagement des pouvoirs publics pour la préservation et la protec-

tion de l'environnement, que l'on assiste à une dégradation généralisée de l'environnement. Les différents projets et programmes mis en place (PANE, Biodiversité, PAN/CD, code de la forêt, etc.) n'ont pu enrayer cette tendance. A Nouakchott les différentes équipes municipales qui se sont succédé se sont toutes plantées à propos du problème de l'insalubrité publique. Aujourd'hui encore plusieurs quartiers crouissent sous un amoncellement d'immondices. D'autre part, la capitale mauritanienne a perdu dans une grande proportion de terrain le cordon dunaire qui la protégeait de la mer. Si l'on sait que Nouakchott, en différents endroits, est largement en dessous du niveau de la mer, il s'agit donc d'une sérieuse menace qui pèse sur cette ville. Pourtant plusieurs cris d'alarmes ont été lancés en vain depuis plus d'une dizaine d'années. La situation en

mer n'est pas plus reluisante. En raison de la surpêche enregistrée en haute mer et même dans des endroits théoriquement protégés, plusieurs espèces marines sont en voie de disparition. Les côtes mauritaniennes réputées pour être parmi les poissonneuses au monde pourraient connaître de sérieux problèmes, dont le tarissement de plusieurs espèces à brève échéance si la tendance actuelle n'est pas inversée. A l'intérieur du pays, la fine couverture végétale, déjà largement malmenée par les inexorables sécheresses qui frappent le pays depuis les années 70, se consume à grands pas sous le feu impitoyable des grands charbonniers. Cette perte inestimable pour un pays aux trois quarts désertique ne semble émouvoir que les nostalgiques du passé et quelques rares environnementalistes dont les vociférations sont vite étouffées par les riches commerçants qui organisent le juteux négoce du charbon de bois. Par ailleurs, l'aménagement du fleuve Sénégal (Barrages de Diama et de Manantali) a provoqué de sérieux bouleversements envi-

ronnementaux. Les différents impacts, après la construction de ces deux barrages, sur les milieux naturels ont été longuement occultés. L'on se rappelle que la forte montée des eaux l'année dernière avait fait craindre le pire aux populations riveraines du fleuve (le barrage de Manantali menaçait de céder s'il ne procédait pas à des lâchées d'eau, une situation bien difficile qui avait valu une mobilisation au sommet des deux côtés du fleuve).

En outre, malgré les études d'impacts environnementaux de l'exploitation du pétrole, il est fort à craindre que l'environnement marin et côtier ne soient réellement affectés par cette production. Ceci est d'autant plus vrai que l'extraction et l'exploitation de l'or noir génèrent beaucoup de déchets toxiques.

Gageons qu'avec le nouvel organigramme du MDRE qui consacre une Direction à l'Environnement que des progrès tangibles seront enregistrés dans ce secteur qui a trop longtemps souffert de négligence et de manque de considération.